

PROGRAMME DE FORMATION

B.P.J.E.P.S. (NIVEAU IV) ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS 2020/2021

I. TERMINOLOGIE

LE BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (BPJEPS) atteste:

L'acquisition d'une qualification dans l'exercice d'une activité professionnelle en responsabilité à finalité éducative ou sociale, dans les domaines d'activités physiques, sportives, socio-éducatives ou culturelles.

- Spécialité « Educateur Sportif »

- Mention : Activités Physiques Pour Tous

II. DESCRIPTION DU METIER

La possession du diplôme BPJEPS Activités Physiques Pour Tous (APT), confère à son titulaire les compétences suivantes dans le domaine des « activités physiques d'entretien corporel », des « activités et jeux sportifs » et des « activités physiques en espace naturel » qu'il assure en autonomie et en sécurité;

- Encadrer des groupes et conduire des actions d'animation des activités physiques pour tous ;
- Organiser et gérer des activités physiques pour tous ;
- Communiquer sur les actions de la structure ;
- Participer au fonctionnement de la structure organisatrice des activités physiques pour tous.

III. LA CERTIFICATION DES COMPETENCES

- Principes généraux du BPJEPS:

Pour obtenir le BPJEPS, il faut valider 4 Unités Capitalisables (UC) :

UC 1 – Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure

UC 2 – Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

UC 3 – Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention « Activités Physiques Pour Tous »

UC 4 – Mobiliser les techniques de la mention « Activités Physiques Pour Tous » pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage

- Epreuves prévues par l'organisme: deux types d'épreuves sont prévus au cours de la formation

- Epreuves certificatives (validant les compétences attendues par le diplôme):

Certification UC1 UC2	Production d'un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités physiques.	24 Juin 2021 (Rattrapage : 24 Septembre 2021) a
Certification UC 3 (1^{ère} famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 1 ^{ère} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/Juin 2021 en structure (Rattrapage Septembre 2021)
Certification UC 3 (2^{ème} famille d'activités)	Evaluation certificative correspondant à la 2 ^{ème} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/juin 2021 en structurel (Rattrapage Septembre 2021)
Certification UC 4	Evaluation certificative correspondant à la 3 ^{ème} famille d'activité choisie par le candidat entre activités physiques d'entretien corporel ou activités et jeux sportifs ou activités en espace naturel	Avril/Mai/juin 2021, IFSVB, (Rattrapage Septembre 2021)

- **Evaluation formatives:** ces épreuves ne valent pas certification mais figurent dans le carnet de liaison du stagiaire.

EF 1	Présentation du projet professionnel ; de la structure d'accueil, du public et du projet pédagogique ; du projet d'évènement envisagé.	8 mars 2021
EF2	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques en espace naturel	23 avril 2021
EF3	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités physiques d'entretien corporel	18 mars 2021
EF4	Séance d'animation dans une activité choisie dans le champ des activités et jeux sportifs	2 avril 2021

IV. LA PREFORMATION

La formation BPJEPS Activités Physiques Pour Tous sera précédée **d'une préformation d'une durée de 3 semaines (84h00 du 14 septembre au 2 octobre 2020)** pour les candidats de l'Atelier Chantier d'Insertion.

La préformation constitue une première étape vers la qualification professionnelle. C'est un moyen **pour mettre à niveau les futurs candidats sur des compétences-clés du diplôme** que constituent « l'expression orale et écrite en français ainsi que la maîtrise de l'outil informatique » et devrait permettre à terme d'assurer la réussite de leur cursus de formation.

Un repérage des niveaux est effectué de façon simple et rapide de manière à déterminer les besoins de candidats dans les domaines de compétences précités. Une formation adaptée leur est alors proposée alternant les travaux collectifs et individuels.

V. LES TESTS DES EXIGENCES PREALABLES (TEP)

Les tests des exigences préalables (TEP) sont organisés par l'Association Régionale pour la Formation des Animateurs d'Ile de France (ARFA).

Les candidats au BPJEPS Activités Physiques Pour Tous doivent obligatoirement s'inscrire en ligne sur le site internet de l'ARFA pour passer les tests en question (plusieurs sessions possibles).

Les pièces à fournir, la présentation du test « Luc Léger et du parcours d'habiletés motrices, pour l'inscription au TEP sont consultables à cette adresse : <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/>

Le calendrier des dates de TEP peut être consulté à cette adresse : http://www.arfa-idf.asso.fr/wp-content/uploads/2019/07/Calendrier-des-TEP-APT-SCO-19-20_.pdf

Pour s'inscrire en ligne, <http://www.arfa-idf.asso.fr/tests-dexigences-prealables/tep-activites-physiques-pour-tous-4-10-uc/>

VI. LA FORMATION

Durée maximale formation	- Formation en centre de formation : 785h - Formation en structure ou entreprise (stage) : 490 h - Processus de certification : 20 h ➔ soit un volume horaire total de 1295h (cf. V Le planning annuel).
Conditions d'accès à la formation	- Etre titulaire de l'AFPS ou du PSC1 ou d'un titre équivalent valide. - Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement des activités physiques pour tous datant de moins d'un an, à l'entrée en formation ; - Satisfaire aux exigences préalables à l'entrée en formation : => Test Luc Léger => Test d'habiletés Motrices - Satisfaire aux tests de sélections (<i>entretiens de motivation</i>)
Formation en centre de formation	La formation se déroule entre le 2 octobre 2020 et le 30 septembre 2021 les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h à 15h à l'IFSVB/CREPS IDF/Chaville, soit 20h / semaine. <u>Le programme de formation est défini comme suit :</u> ➤ Bloc 1 : Communiquer (60h) • Les différentes étapes de la communication, les différents médias • Communiquer à l'écrit (maîtrise du français : grammaire, orthographe, conjugaison, syntaxe) • Communiquer à l'oral devant un public, un jury • Communiquer grâce aux nouvelles technologies (mail, Internet, Word, Excel, Ppt) ➤ Bloc 2 : Concevoir et gérer des projets (160h) • La démarche Projet • Les projets de développement • Les projets pédagogiques d'animation • Suivi des projets individuels des stagiaires en structure ➤ Bloc 3 : Gérer les paramètres de la séance (140h) • Gérer la sécurité • Préparer la séance • Réaliser sa séance • Evaluer sa séance ➤ Bloc 4 : Culture sportive, connaissances des activités Physiques et Sportives (150h) • Les différents acteurs du monde du sport en France (Les différents secteurs : marchand/non-marchand ; privé/public ; Le statut de l'Educateur Sportif ; L'association "Loi 1901" ; Esprit sportif et Olympisme) • Acquisition de connaissances générales (Anatomie, Physiologie, Apprentissage, Pédagogie, Psychologie, Sociologie) ➤ Bloc 5 : Culture et connaissances des activités physiques d'entretien corporel, des activités et jeux sportifs, des activités physiques de pleine nature (275h) • Logique interne • Règlementation • Techniques spécifiques Les intervenants de la formation : ➤ Jacques VIEILLARD, Formateur bloc 1, 2, ➤ Didier BARONNET, Professeur de Sport, formateur bloc 3 ➤ Sylvain LAPPAS, Professeur agrégé d'Education Physique, formateur bloc 4 ➤ Michael CENTESIMO, formateur bloc 3, 5 ➤ Benoît BALLIGNY, formateur bloc 3, 5

Formation en entreprise	<u>Principe de l'alternance</u> La formation repose sur l'interaction entre des activités sur le lieu de travail et la formation en centre. Chaque candidat est accompagné par un tuteur dans la structure-employeur qui a pour rôle de le suivre, de l'orienter, de le conseiller, de l'informer et de l'accompagner tout au long de sa formation. <u>Déroulement</u> La durée de la formation en entreprise est de 490h (sauf allègement, 10h hebdo, cf. VI le planning hebdomadaire). Elle repose sur deux grandes transformations majeures attendues : L'observateur à la découverte de sa structure d'accueil: s'informe, s'intègre, accueille et communique => L'animateur / développeur est intégré à la structure et participe activement à la conception de nouveaux projets L'animateur adjoint : participe aux situations mises en place par le tuteur, conseille, aide => L'animateur responsable d'un groupe de jeunes : prépare et conduit la séance en autonomie.
---------------------------------------	---

VII. LE PLANNING ANNUEL



PLANNING ANNUEL PREFORMATION ET FORMATION BPJEPS ACTIVITES PHYSIQUES POUR TOUS 2020/2021

N° S	Nature et lieu	N° S	Debut	Fin	Dates Préfo et Form	Formation au Centre						Durée	Form Ent
						Lundi	Mardi	Merc	Jeudi	Vend	Vol H Centre		
1	IFSVB	38	14-sept.	18-sept.	14-18 sept	6	6	6	6	6	30		0
2	IFSVB	39	21-sept.	25-sept.	21-25 sept	6	6	6	6	6	30		0
3	IFSVB	40	28-sept.	2 oct.	28 sept-2 oct	6	6	6	6	Posi	30		0
4	IFSVB	41	5 oct.	9 oct.	5-9 oct	5	5		5	5	30		10
5	IFSVB	42	12 oct.	16 oct.	12-16 oct	5	5		5	EPMS 1	30		10
6	IFSVB	43	19 oct.	23 oct.	19-23 oct	5	5		5	EPMS 1	30		10
7	IFSVB	44	26 oct.	30 oct.	26-30 oct	5	5		5	5	30		10
8	IFSVB	45	2 nov.	6 nov.	2-6 nov	5	5		5	5	30		10
9	IFSVB	46	9 nov.	13 nov.	9-13 nov	5	5		5	5	30		10
10	IFSVB	47	16 nov.	20 nov.	16-20 nov	5	5		5	5	30		10
11	IFSVB	48	23 nov.	27 nov.	23-27 nov	5	5		5	5	30		10
12	IFSVB	49	30 nov.	4 déc.	30 nov-4 déc	5	5		5	5	30		10
13	IFSVB	50	7 déc.	11 déc.	7-11 déc	5	5		5	5	30		10
14	IFSVB	51	14 déc.	18 déc.	14-18 déc	5	5		5	5	30		10
15	IFSVB	52	21 déc.	25 déc.	21-25 déc	5	5		5	féié	15		10
16	Congés	53	28 déc.	1 janv.	28 dec-1 Jan	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir			
17	IFSVB	1	4 janv.	8 janv.	4-8 jan	5	5		5	5	30		10
18	IFSVB	2	11 janv.	15 janv.	11-15 jan	5	5		5	5	30		10
19	IFSVB	3	18 janv.	22 janv.	18-22 jan	5	5		5	5	30		10
20	IFSVB	4	25 janv.	29 janv.	25-29 jan	5	5		5	5	30		10
21	IFSVB	5	1 févr.	5 févr.	1-5 fév	5	5		5	5	30		10
22	IFSVB	6	8 févr.	12 févr.	8-12 fév	5	5		5	5	30		10
23	Congés	7	15 févr.	19 févr.	15-19 fév	A définir	A définir	A définir	A définir	A définir			
24	IFSVB	8	22 févr.	26 févr.	22-26 fév	5	5		5	5	30		10
25	IFSVB	9	1 mars	5 mars	1-5 mars	5	5		5	5	30		10
26	IFSVB	10	8 mars	12 mars	8-12 mars	5	5		5	5	30		10
27	IFSVB	11	15 mars	19 mars	15-19 mars	5	5		5	5	30		10
28	IFSVB	12	22 mars	26 mars	22-26 mars	5	5		5	5	30		10
29	IFSVB	13	29 mars	2 avr.	29 mars-2 avr	5	5		5	5	15		10
30	IFSVB	14	5 avr.	9 avr.	5-9 avr	5	5		5	5	30		10
31	IFSVB	15	12 avr.	16 avr.	12-16 avr	5	5		5	5	30		10
32	IFSVB	16	19 avr.	23 avr.	19-23 avr	5	5		5	5	30		10
33	IFSVB	17	26 avr.	30 avr.	26-30 avr	5	5		5	5	30		10
34	IFSVB	18	3 mai	7 mai	3-7 mai	5	5		5	5	30		10
35	IFSVB	20	17 mai	21 mai	10-14 mai	5	5		5	féié	15		10
36	IFSVB	21	24 mai	28 mai	17-21 mai	5	5		5	5	30		10
37	IFSVB	22	31 mai	4 juin	24-28 mai	féié	5		5	5	15	15	10
38	IFSVB	23	7 juin	11 juin	31 mai-4 juin	5	5		5	5	30		10
39	IFSVB	24	14 juin	18 juin	7-11 juin	5	5		5	5	30		10
40	IFSVB	25	21 juin	25 juin	14-18 juin	5	5		5	5	30		10
41	IFSVB	26	28 juin	2 juil.	21-25 juin	5	5		5	5	15		10
42	IFSVB	25	15 juin	19 juin	28 juin-2 juil	5	5		5	5	30		10
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
	STRUCTURE					6	6	6	6	6			30
44	IFSVB	36	6 sept.	10 sept.	6-10 sept	5	5		5	5	30		10
45	IFSVB	37	13 sept.	17 sept.	13-17 sept	5	5		5	5	30		10
46	IFSVB	38	20 sept.	24 sept.	20-24 sept	5	5		5	5	10	5	10
47	IFSVB	39	27 sept.	30 sept.	27-30 sept	5	5		5	5	30		10
Volume horaire Total (hors Préformation)						715						20	490

VIII. LE PLANNING HEBDOMADAIRE

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h	Centre de formation IFSVB (Bourg la Reine)	Centre de formation IFSVB (Bourg la Reine)		Centre de formation IFSVB (Chaville)	Centre de formation IFSVB (Creps IDF)		
10h							
11h							
12h							
13h	Centre de formation IFSVB (Bourg la Reine)	Centre de formation IFSVB (Bourg la Reine)	Structure d'accueil « Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE En fonction des besoins de la structure	Centre de formation IFSVB (Chaville)	Centre de formation IFSVB (Creps IDF)	Structure d'accueil « « Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE En fonction des besoins de la structure	
14h							
15h							
16h							
17h							
18h	Structure d'accueil «« Activités Physiques Pour Tous » 10 H / SEMAINE En fonction des besoins de la structure						
19h							
20h							